

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2019 au 31/03/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	550,19 x 2,900 % = 15,95	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	550,19 x 6,800 % = 37,41	
MALADIE		559,99 x 13,000 % = 72,80
VIEILLESSE	559,99 x 7,300 % = 40,88	559,99 x 10,450 % = 58,52
ALLOC. FAMILIALES		559,99 x 5,250 % = 29,40
ACCIDENT DU TRAVAIL		559,99 x 2,000 % = 11,20
FNAL		559,99 x 0,100 % = 0,56
CFP		559,99 x 0,350 % = 1,96
CSA		559,99 x 0,300 % = 1,68
CDS		559,99 x 0,016 % = 0,09
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	559,99 x 4,790 % = 26,83	559,99 x 5,230 % = 29,28
IRCEM PREVOYANCE	559,99 x 0,700 % = 3,92	559,99 x 0,960 % = 5,38
POLE EMPLOI		559,99 x 4,050 % = 22,68
TOTAL DES COTISATIONS	124,99	233,55

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	450,95 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 435,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	450,95 €	Net payé en euros	:	435,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/03/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 9654413 enregistrée le 02/04/2019

Nombre d'heures travaillées:	15	Salaire horaire net (heures normales)	:	29,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	559,99 €
		Assiette des cotisations	:	559,99 €